



## Programme de formation

### DEVENIR AUDITEUR INTERNE

#### OBJECTIF PRINCIPAL

- Savoir réaliser un audit interne et devenir auditeur interne

#### OBJECTIFS DETAILLES / COMPETENCES VISEES

- Connaître les principes de l'audit interne
- Maîtriser les méthodes et les outils de l'audit qualité interne
- Savoir conduire un audit interne et dégager les actions d'amélioration
- Comprendre les structures, l'organisation et le contenu de la norme ISO 9001

#### PUBLIC ET PRE REQUIS

- Pré requis indispensable : savoir lire, écrire et comprendre la langue française
- Public visé : tout collaborateur d'une entreprise souhaitant devenir auditeur interne
- Nombre de personnes maximum : 8
- La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Des adaptations concernant les supports et techniques de formation ainsi que les modalités d'évaluation seront réalisées.
- La formation se fait en présentielle.

#### DUREE DE LA FORMATION

- Durée de la formation : 4 jours
- Horaires de formation : 9h00-12h30 et de 13h30 à 17h00
- Jour(s) de formation : à définir en accord commun

#### MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT MIS EN ŒUVRE :

- Tour de table, recueil des besoins des stagiaires
- Evaluation du niveau de connaissances et compétences
- Présentation animée
- Utilisation de la norme ISO 9001
- Réalisation d'exercices et d'échanges
- Mise en situation réelle d'audit interne de la préparation à la restitution

La formation a lieu dans les locaux de l'entreprise où est mis à disposition un vidéo projecteur, un paper board, et un nombre de chaises et de tables adaptées au nombre de personnes (salle réservée au préalable par le contact).

La formation sera assurée par Mélanie DUBREMETZ, Gérante de HORIZON QSE, titulaire d'un DUT Génie Biologique, Industries alimentaires et biologiques et d'un Master QHSE. Elle a également évolué dans les domaines QHSE en agroalimentaire pendant 9 ans durant laquelle elle réalisait notamment les formations QHSE internes et les audits internes. Auditrice interne depuis 2011.

**HORIZON QSE – Société à responsabilité limitée – Capital social 6100,00 euros**

12 rue Maximilien de Robespierre 80 450 CAMON - Tél : 06 78 40 95 99 - Email : melanie.dubremetz@horizonqse.fr  
N° SIRET : 852 094 382 00011 – Code APE : 7490B

N° IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) : 386-59-2023

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 80 02016 80 auprès du préfet de région Hauts-de-France.



## CONTENU DE LA FORMATION

- 1- Définition de l'audit et de ses objectifs
- 2- Les acteurs et les parties prenantes de l'audit interne
  - a. Rôles, attentes et règles de déontologie
- 3- Le déroulement de l'audit interne : les 5 étapes
  - a. Déclenchement
  - b. Préparation
  - c. Réalisation
    - Réunion d'ouverture
    - Réalisation de l'audit documentaire, terrain, collecte des informations et des preuves
    - Revue des constats d'audits, préparation de la réunion de clôture
    - Réunion de clôture
  - d. Rédaction du rapport
  - e. Suivi de l'audit
- 4- La norme ISO 9001 v2015
  - a. De quoi s'agit-il ?
  - b. La structure
  - c. Les terminologies et explications
  - d. Les grands principes et notions clés de la norme
  - e. Appropriation de la norme
- 5- Les outils et techniques de l'audit interne
  - a. La communication et le comportement
  - b. Les techniques de questionnement
  - c. La reformulation
  - d. La prise de note
- 6- Exercice de mise en situation de pratique de l'audit interne
  - a. Préparation de l'audit interne
  - b. Réalisation de l'audit interne
  - c. Rédaction du rapport et restitution de l'audit interne

## SUIVI ET EVALUATION

Une attestation de formation indiquant que cette dernière a bien été suivie sera remise pour tous les stagiaires.

Une évaluation des connaissances acquises est effectuée par chaque stagiaire en fin de formation sous forme de QCM qui est corrigé oralement en groupe pour favoriser les échanges et revenir sur d'éventuels points à éclaircir ou autres.

Pour tous les stagiaires dont la note est supérieure à la moyenne, la partie théorique sera considérée comme validée et les compétences visées acquises.

**HORIZON QSE – Société à responsabilité limitée – Capital social 6100,00 euros**

12 rue Maximilien de Robespierre 80 450 CAMON - Tél : 06 78 40 95 99 - Email : melanie.dubremetz@horizonqse.fr  
N° SIRET : 852 094 382 00011 – Code APE : 7490B

N° IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) : 386-59-2023

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 80 02016 80 auprès du préfet de région Hauts-de-France.



La qualité d'auditeur interne sera validée après la réalisation de l'audit interne, à la suite duquel, une évaluation des compétences sera faite pour chaque stagiaire afin de valider sa formation d'auditeur interne.

En cas de besoin pour un stagiaire d'approfondir ou revoir des éléments, ceci sera possible et sera à prévoir par l'entreprise ou en collaboration avec HORIZON QSE via un complément d'information ou une formation complémentaire.

Ce type d'évaluation des compétences peut être également utilisé dans le cadre de l'adaptation de l'évaluation aux personnes en situation de handicap.

Pour le cas, où le stagiaire n'obtient pas les résultats escomptés (au moins la moyenne en cas d'évaluation) le jour de la formation, dès la fin de formation, des échanges avec lui seront mis en place pour comprendre les lacunes et ajuster les explications, selon les échanges et retours, le formateur pourra considérer que les compétences sont acquises ou non.

En cas de non-acquisition, il se rapprochera du donneur d'ordre de la formation, pour lui indiquer la nécessité d'un suivi particulier tel que le tutorat ou un besoin de complément de formation. Une évaluation des compétences comme décrite précédemment pourra également être faite permettant de valider la bonne mise en application au poste de travail (grâce au tutorat, au suivi du manager, à l'expérience acquise au poste...).